

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 1/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
	Société : NOVAJARDIN	Date de création 01/12/2014	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom : GLU ARBORICOLE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie : Barrière contre les insectes  
Générateur d'aérosol (AE)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Raison sociale : **NOVAJARDIN S.A.**  
 Adresse : 160, route de la Valentine – CS 70052 - 13374 Marseille Cedex 11 – France -  
 Téléphone : + 33 (0)4 91 24 44 40 E-mail : [contact@novajardin.com](mailto:contact@novajardin.com)  
 Fax : + 33 (0)4 91 24 44 39

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (Société/Organisme: INRS - <http://www.centres-antipoison.net>)  
 +33 (0)3 83 32 36 36 (centre anti-poison – [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net))

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations

Dangers physiques :  
 Aérosols inflammables, catégorie 1 (Aérosol 1, H222, H229)  
 Dangers pour la santé :  
 Irritation cutanée, catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315)  
 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317)  
 Dangers pour l'environnement :  
 Non classé

2.1.2. Classification conformément aux Directives 67/548/CE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Dangers physiques :  
 F+ : Extrêmement inflammable  
 R12 : Extrêmement inflammable  
 Dangers pour la santé :  
 Xi : Sensibilisant  
 R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 Dangers pour l'environnement :  
 Non classé

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 2/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
			Date de création 01/12/2014
Société : NOVAJARDIN			

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Colophane

Mentions de danger :

- H222 : Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 : Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de Prudence :

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Mentions supplémentaires :

- EUH208** : Contient de la colophane. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Etiquetage supplémentaire :

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances SVHC.

Il ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

## SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non concerné

### 3.2. Mélanges

Substances apportant un danger :

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 3/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b> Date de la version 01/12/2014 Date de création 01/12/2014
	Société : NOVAJARDIN		

Ingrédients	Index	N° CAS	N° CE	REACH / Enregistr.	Directive 67/548/CE	Règlement 1272/2008/CE			% (m/m)
					Classification	Codes Classes Danger	Fact. M	Code Mentions Danger	
Oxyde de diméthyle	603-019-00-8	115-10-6	204-065-8	01-2119472128-37	F+, F+, R12	Flam. Gas 1	/	H220	25,0 <= x < 50,0
Alcool éthylique	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	F F, R11	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2	/	H225 H319	10,0 <= x < 25,0
Colophane	650-015-00-7	8050-09-7	232-475-7	01-2119480418-32-	Xi, R38 Xi, R43	Skin Irrit. 2 Skin Sens.1	/	H315 H317	10,0 <= x < 25,0

Pour le texte complet des mentions H et des phrases R indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

## SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

#### En cas de projections ou de contacts avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

#### En cas de projections ou de contacts avec la peau :

Enlever tout vêtement souillé.

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures...

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît ou si la zone contaminée est étendue.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

#### En cas d'exposition par inhalation :

Se munir d'une protection respiratoire et retirer le sujet de l'atmosphère polluée.

Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle, avertir un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Si la quantité est peu importante – pas plus d'une gorgée -, rincer la bouche avec de l'eau.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Appeler un médecin.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 4/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
	Société : NOVAJARDIN	Date de création 01/12/2014	

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

---

### SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

Moyens d'extinction recommandés:

- Mousse
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Halons
- Poudres BC
- Poudres polyvalentes ABC
- Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- Eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

- Jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

Peuvent se former des gaz de type CO<sub>x</sub>.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome.

##### Autres informations

Rester en amont des flammes.

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

---

### SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 5/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
	Société :	NOVAJARDIN	Date de création 01/12/2014

Pour les secouristes :

- Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.
- A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition.
- Porter un équipement de protection individuelle adéquat.
- Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement :

Contenir le déversement.

Méthodes pour le nettoyage :

- Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.
- Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
- Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

---

## SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Après manipulation, bien se laver les mains.
- Pulvériser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

Prévention des incendies :

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
- Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Ne pas percer ou brûler même après usage.
- Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
- Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
- Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 6/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
			Date de création 01/12/2014
Société : NOVAJARDIN			

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Stocker dans un endroit frais (+5°C / +30°C), sec, bien ventilé et à l'abri du soleil.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone "aérosols" doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5 cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit à utiliser pur, en brèves pulvérisations directes. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Ethanol CAS 64-17-5

VLEP 8 heures = 1000 ppm / 1900 mg/m<sup>3</sup> (France)

VLCT = 5000 ppm / 9500 mg/m<sup>3</sup> (France)

Dimethyl ether CAS 115-10-6

VLEP 8 heures = 1000 ppm / 1920 mg/m<sup>3</sup> (harmonisée)

*Données issues de l'INRS 2012 et de Gestis*

Données pour Alcool ethylique CAS 64-17-5 :

DNEL/DMEL (travailleurs)

Effet long terme - cutanée : 343 mg/kg poids corporel/jour

Effets long terme - inhalation : 950 mg/m<sup>3</sup>

Effets locaux court terme – inhalation - : 1900 mg/m<sup>3</sup>

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 0,96 mg/l

PNEC aqua (eau de mer) 0,79 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 3,6 mg/kg

PNEC sédiments (eau de mer) 2,9 mg/kg

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,63 mg/kg

*Données issues de documents fournisseur et de bases de données.*

Données pour Dimethyl ether CAS 115-10-6 :

DNEL/DMEL (travailleurs)

Effets long terme - inhalation : 1894 mg/m<sup>3</sup>

DNEL/DMEL (population générale)

Effets long terme - inhalation : 471 mg/m<sup>3</sup> (AF 25)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 7/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
			Date de création 01/12/2014
Société : NOVAJARDIN			

#### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,155 mg/l (AF 1000)
PNEC aqua (eau de mer)	0,016 mg/l (AF 10000)
PNEC aqua (intermittents)	1,549 mg/l (AF 100)

#### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	0,681 mg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	0,069 mg/kg

#### PNEC (Sol)

PNEC sol	0,045 mg/kg sol sec
----------	---------------------

#### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	160 mg/l (AF 10)
--------------------------	------------------

*Données issues de documents fournisseur et de bases de données.*

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesure d'ordre technique :

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

### Mesures de protection individuelle :

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

#### *Protection respiratoire :*

Utiliser en local correctement aéré. Ne pas respirer les aérosols.

Porter un demi-masque filtrant à usage unique, conforme à la norme NF EN 149 (classe FFP1, FFP2 ou FFP3).

#### *Protection des mains :*

Porter des gants imperméables conformes à la norme NF EN 374.

Type de gants conseillés : caoutchouc nitrile (copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)).

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver les mains après manipulation.

#### *Protection des yeux :*

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation, porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166.

#### *Protection de la peau et du corps :*

Eviter le contact avec la peau.

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN 14605.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN 13034.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 8/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
			Date de création 01/12/2014
Société : NOVAJARDIN			

Etat physique :	Liquide
Aspect :	Visqueux, aérosol
Couleur :	Non disponible
Odeur :	Non disponible
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	Non concerné
Point de fusion / point de congélation :	Non concerné
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non concerné
Point éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz) :	Aérosol inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non disponible
Pression de vapeur :	< 110 kPa (1,10 bar)
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	< 1,0
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Solubilité dans les solvants organiques :	Non disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non concerné
Température de décomposition :	Non concerné
Viscosité :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non disponible
Propriétés comburantes :	Non disponible

## 9.2. Autres informations

Aérosol :	Pression relative à 20°C = 3 bars +/- 1 bar
Propulseur :	Gaz liquéfié incolore, odeur très faible Caractéristique d'explosivité : 1,1 à 9,5 en volume
Chaleur chimique de combustion :	>= 30 kJ/g

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de données disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter l'échauffement, la chaleur.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 9/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
	Société : NOVAJARDIN	Date de création 01/12/2014	

### 10.5. Matières incompatibles

Boîtiers aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former des gaz de type CO<sub>x</sub>.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'œdèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

#### Toxicité aiguë / Ethanol :

Orale : DL50 = 5000 mg/kg - Rat -  
 Cutanée : DL50 = 20000 mg/kg - Lapin -  
 Inhalation : CL50 = 8000 mg/l - Rat -

#### Corrosion cutanée / irritation cutanée :

Irritation de la peau Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves / irritation oculaire / Ethanol :

Irritation des yeux Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Opacité cornéenne : 1 ≤ score moyen < 2 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient de la colophane. Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Cancérogénicité / Ethanol :

CIRC Groupe 1 : l'agent est cancérogène pour l'homme.

#### Mutagénicité :

Pas de données disponibles.  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction / fertilité :

Pas de données disponibles.  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour un organe cible :

Exposition unique : Pas de données disponibles.  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas de données disponibles.  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.*

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 10/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
Société : NOVAJARDIN		Date de création 01/12/2014	

## SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

Espèces testées	Durée d'exposition	Résultats	Substance / mélange étudié
Poisson	24 heures	CL50 > 10000 mg/l	Ethanol
Daphnie <i>Daphnia magna</i>	24 heures	CE50 = 7600 mg/l	Ethanol

*Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.*

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information sur le mélange.

Non rapidement biodégradable pour l'éthanol.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations sur le mélange.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Très peu soluble à l'eau (reste en surface).

Mobile dans le sol et s'évapore en grande partie.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités :

Eviter les écoulements dans l'environnement.

Aérosol : ne pas percer ou brûler après usage.

Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même.

Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit :

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Emballage :

Vider complètement le récipient. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 11/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
Société : NOVAJARDIN		Date de création 01/12/2014	

#### 14.1. Numéro ONU

Transport par route (ADR/RID) : UN1950  
 Transport maritime (IMDG) : UN1950  
 Transport aérien (IATA/DGR) : UN1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Transport par route (ADR/RID) : AEROSOLS inflammables  
 Transport maritime (IMDG) : AEROSOLS  
 Transport aérien (IATA/DGR) : AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route (ADR/RID) : 2  
 Transport maritime (IMDG) : 2.1  
 Transport aérien (IATA/DGR) : 2.1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Transport par route (ADR/RID) : /  
 Transport maritime (IMDG) : /  
 Transport aérien (IATA/DGR) : /

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route (ADR/RID) : /  
 Transport maritime (IMDG) : /  
 Transport aérien (IATA/DGR) : /

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

/

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

/

---

### SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)

ICPE (décret N° 2005-989 du 10 Août 2005 et N° 2009-841 du 8 Juillet 2009) : 1432

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : 4320

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

---

### SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 12/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
	Société : NOVAJARDIN	Date de création 01/12/2014	

**Texte intégral des phrases R mentionnées en section 3 :**

R11 :	Facilement inflammable.
R12 :	Extrêmement inflammable.
R38 :	Irritant pour la peau.
R43 :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Texte intégral des phrases H et EUH citées dans les sections 2 et 3 :**

H220 :	Gaz extrêmement inflammable.
H225 :	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 :	Provoque une irritation cutanée.
H317 :	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 :	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Texte intégral des classes et catégories de danger citées dans les sections 2 et 3 :**

Flam. Gas 1	Gaz inflammables – Catégorie de danger 1 -
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables – Catégorie de danger 2 -
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1 -
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée – Catégorie de danger 2 -
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire – Catégorie de danger 2 -

**Signification des abréviations et acronymes :**

AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
ATE	Estimation de Toxicité aiguë
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CAS	Chemical Abstracts Service number
CEb50	Concentration d'une substance produisant 50 % d'effet sur la biomasse algale
DMEL	Dose dérivée d'exposition minimale
DNEL	Dose dérivée sans effets
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
EN	European standard
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
LC50	Concentration Létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose Létale pour 50% de la population testée (dose létale médiane)
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PNEC	Concentration prédite sans effets sur l'environnement
PBT	Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
VLEP	Valeur limite d'exposition professionnelle
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 13/13
	Nom :	<b>GLU ARBORICOLE</b>	Version N°: <b>01</b>
			Date de la version 01/12/2014
	Société :	NOVAJARDIN	Date de création 01/12/2014

#### Modifications par rapport à la précédente version :

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

#### Informations supplémentaires

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués, à la date indiquée.

Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés.